



PAC PORTER A CONNAISSANCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, pois...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface Agricole Utile (SAU) déclaré à la PAC 2009 est de 1 453 hectares. Elle a légèrement diminué depuis le dernier recensement agricole (1 535 ha au RA 2000). La SAU communale représente 80 % du territoire.

Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région : 22 - PICARDIE
 Région agricole : 327 - PLATEAU PICARD
 Département : 60 - OISE
 Zone défavorisée : 0 - Hors zone
 Canton : 06 - BRETEUIL
 Commune : 082 - BONNEUIL-LES-EAUX
 Massif : 0 - Hors zone

1. Généralités

Population totale en 1990*	748	Superficie totale*		1 629 ha
en 1998*	764	Superficie agricole utilisée communale (7)		1 535 ha
		Superficie agricole utilisée des exploitations (1)		2 068 ha
* Source : INSEE, DGI				

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	c	c	c	c	c	c
Autres exploitations	c	c	c	c	0	0
Toutes exploitations	20	18	21	78	94	98
Exploitations de 100 ha et plus	6	7	9	145	151	159

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	20	18	21	1 568	1 700	2 066
Terres labourables	18	17	19	1 467	1 643	2 009
dont céréales	18	17	19	1 024	1 171	1 444
Superficie fourragère principale (3)	16	12	15	100	57	54
dont superficie toujours en herbe	18	17	19	663	725	998
Bâtiments	15	15	13	214	253	188
Orge et escourgeon	6	6	3	25	29	16
Mets-grain et maïs semence	15	15	16	154	144	152
Beurre industrielle
Pois protéagineux	6	c	c	31	c	239
Pommes de terre de conservation

4. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	15	9	8	714	576	408
dont total vaches	10	7	7	233	196	157
Total volailles	7	5	7	145	112	4 631
Vaches laitières	7	5	5	188	186	152
Total ovins	4	c	c	831	c	c
dont brebis mères	4	c	c	385	c	c
Total porcins	c	0	0	c	0	0
dont truies mères	c	0	0	c	0	0
Lapins mères	10	3	0	29	12	c
Poules pondeuses	...	5	7	87	c	4 571
Poulets de chair et coqs	0	c	c	0	c	0

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et cession)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fennage	17	17	20	1 218	1 204	1 628
Tracteurs	20	17	18	48	57	62
dont tracteurs de 135 ch DIN et plus	...	c	11	...	c	15
Molasseuses-batteuses	14	16	15	15	16	14
Presse à grosses balles	c	c	4	...	c	5
Superficie irriguée	0	0	0	0	0	0
Superficie drainée par drains enterrés	0	0	0	0	0	0

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif	
	1979	1988
Moins de 40 ans	10	7
40 à moins de 55 ans	7	11
55 ans et plus	3	3
TOTAL	20	21

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)	
	1979	1988
Chefs et coexploitants à temps complet	18	19
Pop. familiale active sur les expl. (5)	44	38
UTA familiales (4)	34	30
UTA salariés (4) (6)	5	3
UTA totales (v.c. ETA-CUMA) (4)	40	33
Salariés permanents	5	c

8. Statut

Exploitations individuelles	Exploitations	
	1979	1988
	19	16

9. Divers

S : superficie (ha)	S ou SD	
SD : superficie développée (ha)	1979	1988
Mets fourrage et ensilage (S)	61	74
Pomme de terre de féculente (S)	24	95
Cote grain et navette (S)	c	68
Haricot vert (SD)	0	0
Petit pois (SD)	97	34

Précisions méthodologiques

- (1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.
- (2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.
- (3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.
- (4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
- (5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
- (6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
- (7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune.

Signes conventionnels

- ... Résultat non disponible
- c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Valeur vénale des terres

La commune de Bonneuil-les-Eaux fait partie la région agricole du Plateau Picard.

La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

**Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007
pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente**

60-Oise (petites) régions agricoles	TERRES LABOURABLES					PRAIRIES NATURELLES				
	Rappel 2006	2007			%	Rappel 2006	2007			%
		Domi- nante	mini	maxi			Domi- nante	mini	maxi	
	6 390	7 020			+ 10	5 480	5 900			+ 8
041 PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
042 CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
043 NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
327 PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700	+ 7	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
328 SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
329 VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+ 11	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
330 VEXIN FRANCAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
331 PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2010 pour la petite région Agricole (PRA) du Plateau Picard est de 6 890 Euros/ha, un peu plus élevé par rapport à la moyenne départementale.

(Source : Espace rural – analyse des marchés – FN Safer – Mai 2011).

Proximité des exploitations agricoles

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L 111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

Quarante exploitations ont fait une déclaration au titre de la PAC en 2009. L'activité d'élevage y est présente pour onze exploitations (bovins, ovins), une exploitation pour les caprins et une exploitation pour l'élevage de volailles.

Le remembrement a été clôturé en 1995 à l'occasion du remembrement des communes voisines de Gouy-les-Groseillers et Fléchy. Une première intervention avait été réalisée en 1977.

Évolution des espaces agricoles

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1495 ainsi que l'évolution de l'urbanisation : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Urbanisation&service=DDT_60.